Conseil scientifique - Formation restreinte
Mardi 21 novembre 2023, 15h – 17h
Compte rendu

Présents : Eberhard Kienle, Alain Dieckhoff, Sabine Dullin, Florence Bernault, Mathieu Fulla, Paul-André Rosental, Mirna Safi, Régis Bismuth, Pierre François, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Philippe Coulangeon, Sophie Dubuisson Quellier, Dina Waked, Anne Muxel, Anne Revillard, Anne-Solenne De Roux, Martin Aranguren, Angela Greulich, Guillaume Jeanne Commault, Sylvain Parasie, Isabelle Méjean, David Todd, Réjane Sénac, Florence Faucher, Helena Alviar, Raphaële Xenidis, Séverine Dusollier, Janie Pélabay, Mathias Vicherat, Sergei Guriev.

Absents ou excusés : Didier Demazière, Xavier Ragot, Francesco Saraceno, Nicolas Sauger, Martial Foucault, Guillaume Tusseau

Assistent à la réunion :

Amélie Antoine-Audo, directrice des études et des partenariats, DFR
Bénédicte Barbé, chargée de mission, DS
Jean-Philippe Cointet, Associate Professor FNSP, médialab, directeur de l'Institut libre des transformations numériques
Simon Cordonnier, secrétaire général du CSO
Charlotte Halpern, Chargée de recherches FNSP, CEE, directrice de l'Institut pour les transformations environnementales
Héloïse Lammens, chargée de mission, Direction de l'engagement
Guillaume Sarrat De Tramezaigues, directeur exécutif du département d'économie
Antonin Schiera, directeur adjoint du pôle académique, DRH
Sabrina Tonetti, directrice du pôle académique, DRH
Kate Vivian, Directrice de l'engagement

---

1 / Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 19 septembre 2023 et du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 17 octobre 2023

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le

19 septembre 2023 et le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 17 octobre 2023.

2 / Présentation de la stratégie climat de Sciences Po

Kate Vivian remercie les membres du Conseil scientifique de l'accueillir avec Héloïse Lammens pour ce point d'information dans la définition de la stratégie climat de Sciences Po pour les années à venir. Kate Vivian souligne qu'il ne s'agit pas de la présentation de la stratégie dans son intégralité, mais bien un point d'étape avec un focus particulier sur le sujet des déplacements et le projet des quotas carbone, incluant une phase de test qui se déroulera en 2024 et qui fera l'objet d'un vote aux prochains Conseil de l'Institut et Conseil de la vie étudiante et de la formation.

Kate Vivian rappelle les trois piliers de la stratégie climat à Sciences Po :

- Premier pilier : avoir une méthode scientifiquement reconnue pour définir la trajectoire Net Zéro, qui est celle de la Science-Based Targets Initiative ;
- Deuxième pilier : impliquer toutes les communautés de Sciences Po (étudiants, salariés, recherche, ainsi que toutes les instances de gouvernance) ;
- Troisième pilier : accompagner la réalisation d'un nouveau bilan carbone de Sciences Po par un cabinet de conseil externe.

Ces trois piliers ont guidé le travail des derniers mois, qui s'achève avec le vote du plan de transition écologique 2024-2027 et la trajectoire Net Zéro.

Héloïse Lammens indique que les membres du Conseil scientifique ont reçu le bilan du premier plan d'action transition écologique 2020-2023, réalisé sur 10 axes et 45 engagements, parmi lesquels 30 ont été totalement atteints, 12 l'ont été partiellement, et 4 n'ont pas été atteints. Le point important à retenir est que ce plan d'action a été établi avant que Sciences Po ne réalise son premier bilan carbone, ce qui a nécessité une repriorisation ex-post de certains objectifs, pour mettre en avant les postes les plus émetteurs — notamment le volet énergétique et celui des déplacements. Héloïse Lammens indique qu'a aussi été envoyé un bilan plus détaillé du plan de sobriété énergétique mis en œuvre à l'automne 2022. Le résultat est que Sciences Po est parvenue à obtenir une réduction de 15 % sur l'hiver dernier par rapport au précédent, ce qui est un résultat intéressant et prometteur, mais qui doit perdurer.

Héloïse Lammens détaille ensuite les trois piliers de la stratégie climat présentés par Kate Vivian. Le premier concerne la mesure de l'empreinte carbone de Sciences Po, qui est un premier point essentiel pour identifier comment réduire et où réduire. Héloïse Lammens indique que le premier bilan carbone de Sciences Po a ainsi été réalisé en 2021 sur l'année de référence 2019. Par la suite, ce bilan carbone sera mis à jour a minima tous les deux ans pour suivre l'avancée des objectifs. En parallèle, des audits énergétiques ont été réalisés, étant donné que le poste bâtimentaire est le plus émetteur du bilan carbone — cette année, des audits énergétiques ont ainsi été réalisés sur les bâtiments parisiens pour savoir plus précisément quelles actions doivent être mises en place, à quel coût financier, et pour quels gains énergétique et carbone. Le deuxième pilier est un élément central, s'agissant de la réduction massive

des émissions de gaz à effet de serre. Héloïse Lammens explique que Sciences Po s'est fixé des objectifs de -60 % à horizon 2035, et -90 % à horizon 2050. Ces objectifs sont alignés avec les Accords de Paris. En priorité, sur le poste bâtimentaire, Héloïse Lammens indique qu'un travail est en cours avec la direction de l'immobilier pour intégrer les résultats des audits énergétiques dans la stratégie immobilière qu'elle est en train de construire. Ensuite, le volet déplacements est également important, avec le sujet des quotas carbone qui va être exposé plus en détail. Le sujet des vols vers Menton est un élément important du bilan carbone. Ensuite, les sujets de la pollution numérique (stockage des données, équipements) et de l'alimentation sont également étudiés. Le troisième pilier concerne la compensation à la contribution carbone pour les émissions résiduelles. Héloïse Lammens explique que le terme « résiduel » est essentiel, puisqu'évidemment la priorité est la réduction, et la compensation sera marginale pour les émissions qui n'auront pas pu être réduites. Héloïse Lammens indique que sur ce sujet, la première échéance est, dès cette année 2023, de compenser les vols des membres du COMEX; cette compensation sera élargie au plus tard en 2035 pour toutes les émissions liées à l'énergie, et au plus tard en 2050 toutes les émissions directes et indirectes.

Héloïse Lammens explique ensuite que le principe du quota carbone est d'avoir pour une période donnée une limite quantifiée d'émissions de CO2. Chaque service, que ce soient les centres de recherche ou les services administratifs, recevra un quota carbone, qu'il sera libre d'attribuer de la manière la plus pertinente et efficace au sein du service pour réduire progressivement les déplacements. Héloïse Lammens explique que sur ce quota carbone, il y a à la fois un ensemble de critères qui sont proposés par Sciences Po, et ensuite un certain nombre de critères à travailler par direction et centre de recherche. Héloïse Lammens indique que dans ce qui est proposé par Sciences Po, il y a l'attribution d'un quota différencié par service sur la base des émissions de l'année 2019, année du premier bilan carbone et année de la stratégie climat. Héloïse Lammens précise que la notion de quota différencié prendra en compte les émissions de chaque service et département pour l'année 2019. Ainsi, ceux qui auront émis plus en 2019 auront un quota plus important pour les années à venir. Les objectifs de réduction seront de -25 % dès 2025. Héloïse Lammens explique qu'un travail est en cours avec trois services tests, qui sont le département d'économie, le CSO, et la DAI. Ces trois services testeront le mécanisme du quota carbone sur l'année 2024, et en fin d'année un bilan sera fait sur ce qui a fonctionné ou non, les ajustements qui seront nécessaires, et un vote visera à étendre ce mécanise aux autres services de Sciences Po à horizon 2025. Héloïse Lammens souligne que seront prises en compte la croissance des équipes et l'évolution de l'activité (ajustement du quota si le nombre de personnes a augmenté). Cet aspect fait l'objet d'un travail avec le département d'économie pour avoir une réévaluation qui soit aussi simple et automatique que possible. Héloïse Lammens indique en outre que les quotas seront non reportables et non échangeables entre les services, et ajoute qu'ils seront non bloquants — il n'y aura ainsi pas d'arrêt des déplacements si le quota est déplacé, mais des bilans annuels seront faits dans les instances pour discuter des raisons pour lesquelles le quota a été atteint ou non.

Héloïse Lammens précise en outre que les déplacements des étudiants ont été exclus de ce mécanisme des quotas carbone, ainsi que les déplacements des enseignants pour effectuer des cours sur les campus en région. Elle précise qu'un objectif à part a été fixé pour la réduction des déplacements vers Menton.

Héloïse Lammens indique qu'au-delà des principes généraux, chaque service est ensuite libre dans l'attribution du quota parmi les membres de l'équipe, ainsi que sur les modalités de suivi : un service peut ainsi décider de rendre le quota échangeable entre membres du service, d'attribuer un quota individuel ou par sous-équipe, etc.

Eberhard Kienle propose que les centres tests exposent leur retour d'expérience.

Thierry Mayer indique que le département d'économie est effectivement en phase de test, précise que plusieurs réunions ont déjà été organisées avec Héloïse Lammens et son équipe et souligne la qualité du process et du dialogue très constructif avec l'équipe en charge. Thierry Mayer rappelle que les quotas seront collectifs et non pas individuels, ce qui permettra une certaine flexibilité d'allocation à l'intérieur du centre de recherche. Thierry Mayer explique en outre que la prise en compte de la croissance des unités de recherche (nombre de membres de la faculté permanente, nombre de contrats de recherche, etc) a bien été actée, ce qui n'était initialement pas nécessairement très clair. Thierry Mayer explique que le travail a aussi beaucoup progressé sur les outils de comptabilisation (tableaux excel), qui permettent maintenant d'avoir des données complètes, d'un point de vue individuel, sur les trajets et le nombre de tonnes par individu, en distinguant bien les trajets liés à des enseignements, aux recrutements, les déplacements de doctorants, etc. Thierry Mayer indique qu'initialement, le département d'économie était en faveur d'une simple taxation, comme le font beaucoup d'institutions comparables à Sciences Po, mais la formule quota puis taxe peut aussi se comprendre. Le département va l'expérimenter et voir comment cela fonctionne. Thierry Mayer souligne qu'un point important réside dans le fait que les quotas sont non bloquants.

Sophie Dubuisson-Quellier indique qu'il y a un certain nombre de travaux en sciences sociales sur les effets de ces outils, et elle explique que le CSO souhaite prendre le temps de la réflexion et ne pas d'emblée s'emparer des outils et les faire tourner, mais aussi poser les questions plus complexes de savoir comment continuer à exercer ces métiers qui supposent de voyager beaucoup, de prendre l'avion, dans un climat qui change. Sophie Dubuisson-Quellier souligne que cette question ne va pas se résoudre uniquement avec les outils. Cela suppose donc des temps d'échanges, des formes d'appropriation de la problématique par les collègues et ajoute ajoute que beaucoup de choses se règlent en réalité à l'échelle des disciplines, des organisations professionnelles, des conditions dans lesquelles les chercheurs sont évalués pour leurs carrières, y compris à Sciences Po.

Simon Cordonnier indique que Guillaume Sarrat De Tramezaigues et lui-même sont les deux pilotes au niveau opérationnel pour le département d'économie et pour le CSO. Il explique, s'agissant du CSO, qu'une réflexion est encore en cours, avec un dernier groupe de travail prévu la semaine prochaine puis une présentation et un vote en AG en décembre. Simon Cordonnier propose donc d'évoquer des pistes de réflexion,

et non pas des décisions qui auraient été prises. Il commence par une remarque concernant les UMR, indiquant que le CSO a fait le choix d'avoir un périmètre aussi proche que possible de la réalité de l'activité du laboratoire, c'est-à-dire en ajoutant les émissions des chercheurs CNRS, a priori non prises en compte pour Sciences Po. Simon Cordonnier ajoute que le choix a été fait aussi de maintenir les doctorants dans le périmètre du laboratoire en ce qui concerne leur activité de recherche. Grâce à l'appropriation de la problématique par l'ensemble du centre de recherche, le CSO, d'après les estimations non encore consolidées, atteindrait en 2023 l'objectif 2030. La problématique est donc davantage de réfléchir à comment piloter, et comment faire en sorte de ne pas remonter.

Simon Cordonnier indique que parmi les quelques grands principes qui se dégagent, il semble impossible d'avoir des quotas individuels, dans la mesure où un seul vol vers les Etats-Unis entraîne le dépassement du quota carbone individuel. Il s'agit donc de mettre en place une comptabilisation collective, en tenant compte des projets en cours, dans une logique pluriannuelle. Le CSO souhaiterait s'orienter vers une quantification du coût carbone des projets, des séminaires, des journées d'étude, etc. Simon Cordonnier indique qu'il serait souhaitable que les financeurs intègrent le coût carbone d'un projet de recherche. L'ERC qu'un chercheur du CSO a obtenu va bouleverser le bilan carbone du CSO, alors même que cet ERC a été obtenu sur la base d'un projet au coût carbone élevé. Une réflexion est également en cours sur le surcoût engendré par les trajets en train.

Eberhard Kienle propose ensuite de passer la parole aux membres qui souhaitent poser des questions ou faire des remarques. Il donne la parole à Paul-André Rosental.

Paul-André Rosental souligne que la définition de quotas, et plus généralement la stratégie climat de Sciences Po, interfère nécessairement avec la politique scientifique de l'établissement, notamment en matière de recrutements à l'international, ainsi qu'en matière de montage de projets de recherche à dimension internationale. Il estime que Sciences Po doit bien entendu fournir des efforts pour réduire sa consommation carbone, et que ceux-ci soient quantifiés mais qu'ils doivent être définis de manière cohérente avec la politique scientifique.

Sophie Dubuisson-Quellier, qui se réjouit qu'une équipe soit mobilisée sur ces questions, demande si le bilan GES prend en compte les déplacements liés aux recrutements. Sophie Dubuisson-Quellier s'interroge également sur le choix d'un affichage de neutralité carbone, contraire à la recommandation de l'ADEME, qui préconise que les organisations ne cherchent pas nécessairement la neutralité, celle-ci engendrant des mécanismes de compensation. Sophie Dubuisson-Quellier remarque en outre, dans la lignée de ce que vient de dire Paul-André Rosental, que la réflexion doit porter sur l'articulation entre la stratégie climat et la politique scientifique de l'établissement, et que cette réflexion devrait être réalisée de manière collective, afin de ne pas laisser les individus aux prises avec des injections contradictoires (prendre l'avion pour une conférence internationale qui comptera en termes d'évaluation et de renommée versus ne pas prendre l'avion pour ne pas dégrader le bilan carbone de l'unité de recherche).

Dina Waked demande si chaque unité de recherche peut choisir son année de référence ou s'il est obligatoire de se référer à l'année 2019. Elle s'interroge par ailleurs sur les conséquences du dépassement du quota par une unité de recherche, et le mécanisme de paiement d'une taxe.

Séverine Dusollier se félicite également que cette question essentielle soit abordée. Elle s'interroge sur la prise en compte dans le bilan de Sciences Po des déplacements dont les frais sont pris en charge par les institutions invitantes, et sur d'éventuelles mesures de conscientisation de chacun et chacune par rapport à son propre impact, au-delà de celui de l'unité de recherche.

Héloïse Lammens précise que si 2019 est bien l'année de référence pour tous, il est possible d'ajuster le quota d'une unité de recherche si ses effectifs ont cru depuis cette date. Elle indique que des discussions sont en cours pour déterminer les conséquences du dépassement du quota par une unité de recherche.

Sergei Guriev indique qu'il y a effectivement une stratégie d'établissement, décidée et mise en œuvre par la direction, de croissance et d'internationalisation de la faculté permanente de Sciences Po. L'établissement décline également sa stratégie d'internationalisation via la création des programmes régionaux sur l'Asie du Sud, l'Afrique, l'Amérique latine, etc. En termes d'action concrète, Sergei Guriev indique que les comités de sélection sont invités à organiser leur première réunion par visio-conférence, afin d'éviter des déplacements à cette étape des recrutements. Mais il demeure nécessaire de faire venir des candidats européens et extra-européens, ce qui est un élément essentiel de la stratégie d'internationalisation. Il indique que la phase de test sera justement l'occasion d'évaluer la compatibilité entre la stratégie des quotas carbone et la stratégie d'internationalisation et d'excellence de Sciences Po.

Mathias Vicherat confirme la tension entre d'une part l'internationalisation de Sciences Po et le développement de sa faculté permanente, et d'autre part la nécessité de définir et mettre en œuvre une stratégie climat ambitieuse, qui doit aboutir à une réduction nette des émissions de 60% à horizon 2035, complétée par un mécanisme de compensation à hauteur de 40%. Des arbitrages devront être réalisés, et la meilleure échelle lui semble être, pour la recherche, celle de l'unité de recherche. En ce qui concerne l'ambition de neutralité carbone, Mathias Vicherat précise que Sciences Po n'envisage pas d'opérer comme d'autres établissements, en visant une neutralité principalement par compensation, mais envisage une réduction nette de 60% des émissions en 2035, déclinée sur plusieurs secteurs que sont le bâtimentaire, les déplacements et le numérique.

Mirna Safi indique que les questions sur l'arbitrage entre la politique scientifique de Sciences Po et l'alignement avec les objectifs sont des questions complexes, mais elle souligne qu'elles se posent aussi au niveau de l'offre pédagogique, qui inclut une année à l'étranger, centrale dans le projet pédagogique de Sciences Po. Mirna Safi souhaiterait connaître les réflexions en cours sur cet aspect.

Eberhard Kienle indique que la question de la compétition internationale est aussi importante. Il demande s'il serait possible d'ajouter à cette enquête une comparaison avec des institutions comparables à Sciences Po, afin d'observer leurs pratiques et

leurs politiques sur ces sujets. Par ailleurs, Eberhard Kienle évoque la question de la limitation des impressions d'une part, et de la limitation du stockage électronique d'autre part, deux objectifs qui pourraient partiellement entrer en contradiction.

Mathias Vicherat indique, s'agissant de la question de la compétition, que les classements, comme celui du Times Higher Education, intègrent de plus en plus le sujet de l'impact environnemental, en l'intégrant comme élément de pondération dans le classement global. Mathias Vicherat indique que plus Sciences Po sera avancée dans sa trajectoire carbone, plus elle aura d'éléments d'exemplarité dans ce domaine, plus elle gagnera aussi en crédibilité vis-à-vis des étudiants et étudiantes, qui prennent de plus en plus en compte le sujet de la déontologie carbonée dans leurs choix

Eberhard Kienle remercie l'ensemble des intervenants et rappelle que ce point sera voté lors du Conseil de l'Institut du mois de décembre. Kate Vivian ajoute que si les membres du Conseil scientifique sont preneurs d'une présentation de la stratégie dans son ensemble une fois qu'elle aura été votée, avec ses dix axes, la notion de quota carbone n'étant qu'une partie de l'axe des déplacements, qui s'applique à tout le monde, mais qui ne traite pas que des quotas carbone, et qui de manière plus large n'est qu'un axe parmi les dix. Kate Vivian indique donc que si le Conseil scientifique est intéressé pour avoir une présentation plus globale, ou a minima les documents détaillés, ils seront envoyés avec plaisir après les Conseils de décembre.

Héloïse Lammens précise que les déplacements étudiants sont effectivement mesurés dans le cadre du bilan carbone, mais précise qu'il a été choisi de les exclure des objectifs de réduction et de la trajectoire Net Zéro, dans la mesure où l'année à l'étranger fait partie intégrante de l'offre de scolarité. Il est rappelé que les étudiants sont destinataires de politiques d'incitation à l'usage du transport ferroviaire pour leurs trajets en Europe, grâce notamment à des aides financières Erasmus, complétées par Sciences Po.

Sabine Dullin demande, s'agissant des déplacements professionnels qui sont mentionnés dans le document, si cela concerne aussi les déplacements enseignants.

Kate Vivian explique que tous les déplacements qui sont liés à des cours en France sont exclus de ces réductions. Elle indique en outre que les déplacements professionnels sont tous les déplacements payés par Sciences Po, et ajoute qu'il y a un objectif particulier sur Menton.

Eberhard Kienle remercie l'ensemble des intervenants et rappelle que ce point sera voté lors du Conseil de l'Institut du mois de décembre.

Kate Vivian se tient à la disposition des membres du Conseil scientifique une présentation plus détaillée de la stratégie climat dans son ensemble.

3 / Présentation des deux instituts TIERED

Amélie Antoine-Audo indique que va être ici présenté le projet d'excellence TIERED axé sur les transformations environnementales et numériques, et qui répond à une double logique : affirmer le rôle des sciences humaines et sociales dans la compréhension de ces enjeux et leur capacité d'action et d'accompagnement de nos sociétés dans leur transformation d'une part, et d'autre part travailler aussi les enjeux de dialogue interdisciplinaire, et notamment d'ouverture à d'autres secteurs des sciences. Pour cela, un réseau de partenaires a été constitué, avec notamment le CNRS, l'Université Paris Cité, l'INALCO et l'IDDRI, mais aussi avec des organismes de recherche : l'Ifremer, l'INRIA, l'INSERM et l'INED.

Jean-Philippe Cointet propose d'abord de donner quelques éléments contextuels globaux sur les deux instituts en termes de missions. La première mission est celle de la recherche de cohérence sur l'ensemble des activités liées aux thématiques numérique et environnement, qui comptent chacune des forces vives importantes, avec 40 chercheurs côté environnement et 50 côté numérique, 40 doctorants par thématique, 250 cours déjà existants sur l'environnement, 300 sur le numérique. Pour cela, une stratégie d'ouverture est conduite : ouverture aux SHS déjà représentées à Sciences Po, ouverture, via les partenaires, vers les sciences exactes et naturelles, enfin ouverture à d'autres publics pour participer largement aux débats de société, via des activités de dissémination et valorisation. Jean-Philippe Cointet et Charlotte Halpern vont appuyer leur présentation sur des actions concrètes, autour des trois grands piliers de TIERED : formation, recherche et diffusion des savoirs.

Concernant l'institut libre des transformations numériques (dont le lancement est prévu au début de l'année 2024), Jean-Philippe Cointet évoque, sur le volet formation, une réflexion collective en cours sur la question des enseignements sur et avec le numérique : comment définir un socle de connaissances et de compétences communes pour repenser les parcours de formation et mieux les aligner avec les attentes des écoles et les attentes du marché en la matière ? Jean-Philippe Cointet indique qu'une réflexion est également en cours avec l'École de la recherche pour un master spécialisé qui permettrait de former des étudiants et les préparer à des thèses intégrant une forte composante computationnelle. Une autre piste de discussion et de réflexion porte sur une forme de certification en analyse de données. Côté recherche, Jean-Philippe Cointet évoque la question de l'animation d'un comité de recherche sur le numérique, intégrant des chercheurs au-delà du médialab, mais aussi avec une équipe de l'INRIA, une chaire avec l'INED ou encore la participation à un PAC (projet d'accélération collaborative). Jean-Philippe Cointet explique en outre qu'un appel à professeurs invités est aussi en cours pour des arrivées dès le semestre de printemps 2024, ainsi qu'à l'automne 2024. S'agissant de la valorisation, un travail est en cours sur un projet appelé « autopsie des algorithmes », qui vise à essayer de faire se rencontrer les étudiants, les chercheurs, des publics plus élargis, des citoyens concernés ou des autorités administratives autour de ces objets que sont les algorithmes, et l'IA en particulier.

Charlotte Halpern indique que pour ce qui est de l'environnement, un processus similaire est mis en place en termes de réflexion sur la place des enseignements avec

le Collège universitaire et les écoles. Elle précise que cela poursuit le travail d'approfondissement des maquettes d'ores et déjà engagé, incluant l'ouverture potentielle de nouveaux enseignements davantage professionnalisants, en lien avec les compétences attendues sur le marché du travail et identifiées par les écoles. Charlotte Halpern indique en outre qu'une grande partie du travail mené ces derniers mois a porté sur l'intégration et l'articulation avec le cours de culture écologique créé pour la première fois en 2023. Charlotte Halpern évoque aussi la mise en place des enseignements des postdocs du Fonds Latour, qui viennent d'arriver dans les unités de recherche.

Charlotte Halpern indique ensuite que, concernant la recherche, le socle de la recherche de l'Institut pour les transformations environnementales à Sciences Po est bien AIRE, ce collectif d'une quarantaine d'enseignants-chercheurs, dont la coordination a été reprise par Joost De Moor en début d'année 2023. Il a proposé un programme remanié, qui s'appuie sur la mobilisation de collègues issus de différentes disciplines, et se décline en un séminaire mensuel, des groupes de travail plus spécifiques et l'hypothèse d'un évènement sur deux jours en juin qui permettra de mobiliser à la fois les doctorantes et doctorants, les postdocs du Fonds Latour, et les chercheurs qui souhaitent présenter leurs recherches. Un programme de professeurs invités, dans le cadre d'un financement de l'Université de Paris, permet également d'accueillir plusieurs professeurs à l'automne 2024. Charlotte Halpern indique que sont parallèlement engagées des discussions pour travailler avec les partenaires TIERED, par exemple sur la santé environnementale avec l'INSERM, ou encore avec l'IFREMER. S'agissant de la valorisation, Charlotte Halpern indique que de premières discussions sont en cours pour lancer des collaborations avec l'INRAE, le Museum d'Histoire Naturelle et l'ADEME.

En termes de gouvernance, Charlotte Halpern rappelle que TIERED est un projet institutionnel, organisé en deux instituts et une équipe rattachée à la direction des études et des partenariats et directement à Sergei Guriev et Mathias Vicherat. Pour ce qui est de l'Institut pour les transformations environnementales, Charlotte Halpern indique que le Conseil des parties prenantes de chaque institut rassemblera des élus, des représentants des autorités publiques, des chefs d'entreprises, des dirigeants associates, des personnalités qualifiées, des représentants de la communauté étudiante. Toutes ces personnes seront nommées pour trois ans. Le Conseil des parties prenantes émettra un avis consultatif sur les actions et les projets de l'institut, appuiera le déploiement de ses missions et notamment la mise en place de liens avec l'externe, avec les différents acteurs de la cité auprès desquels Sciences Po souhaiterait valoriser ces travaux, et notamment en lien avec le marché du travail et la mobilisation de ressources. Le Conseil des parties prenantes a vocation à se réunir une à deux fois par an. Le président du Conseil des parties prenantes est Jean-Noël Jouzel. L'institut est également doté d'un conseil scientifique, présidé par la directrice de l'institut et composé de cinq membres de la faculté permanente (dont au moins un chercheur CNRS), de trois représentants des partenaires et de trois experts internationaux. Chaque membre est nommé pour trois ans. Le conseil scientifique définit l'orientation académique de l'institut et se réunira quatre fois par an. Chaque institut est également doté d'un comité de pilotage qui permet de faire le lien avec l'ensemble des directions

internes à Sciences Po, et qui permet également d'avoir des échanges réguliers avec les directrices et directeurs d'unités, doyennes et doyens. Charlotte Halpern précise que l'institut pour les transformations environnementales dispose également d'une équipe constituée d'une secrétaire générale, Nathalie Gastone, et d'une chargée de mission pour le fonds Latour et AIRE, Marie Le Carrer.

Charlotte Halpern évoque enfin les ressources du projet TIERED, qui se déclinent en ressources pour cinq recrutements académiques, pour du soutien aux secteurs pédagogiques, pour des professeurs invités et enfin pour quatre contrats doctoraux. , Par ailleurs, des actions de cofinancement avec les partenaires sont en discussion actuellement dans le cadre de la mise en place de cette feuille de route à l'échelle de chaque institut, permettant d'identifier des supports pour des professeurs invités, des doctorantes ou doctorants, des postdocs, éventuellement des professeurs affiliés, en lien avec les actions partagées en cours de définition.

Séverine Dusollier indique avoir plusieurs questions. Concernant les professeurs invités, les unités de recherche reçoivent fréquemment des sollicitations. Si l'une d'elle concerne le champ du numérique ou le champ de l'environnement, s'agit-il de l'orienter vers ces appels, dont par ailleurs Séverine Dusollier dit ne pas avoir eu connaissance pour l'année 2024. Séverine Dusollier souhaite par ailleurs savoir si les contrats doctoraux financés par TIERED répondent, ou non, à des critères de sélection spécifiques. Séverine Dusollier mentionne enfin en particulier l'Institut libre des transformations numériques et les questions de recherche présentées par Jean-Philippe Cointet et s'interroge sur le lien avec les projets financés par Project Liberty (ex-McCourt Institute).

Philippe Coulangeon s'interroge sur le projet de master spécialisé en sciences sociales computationnelles : s'agit-il d'un master recherche ? Si oui, vers quel type de doctorat conduirait-il, étant entendu qu'il n'existe pas de doctorat en sciences sociales computationnelles à l'Ecole doctorale de Sciences Po ? Quelle serait l'articulation de ce master avec les masters existants ?

Eberhard Kienle mentionne la partie ressources et les recrutements en soutien aux secteurs pédagogiques : il demande s'il s'agit de recrutements réalisés par les départements, et s'interroge sur la direction à laquelle ils sont rattachés.

Mirna Safi se demande si la coordination des enseignements sur l'environnement et sur le numérique a vocation à être réalisée au sein des deux instituts, et le cas échéant, s'il est possible d'en savoir plus sur le process mis en place.

Amélie Antoine-Audo indique que les recrutements en vue d'apporter un soutien aux secteurs pédagogiques se traduisent par des demi-postes de responsables pédagogiques recrutés par les écoles ou le collège universitaire, en fonction des feuilles de route remises par les doyens à Sergei Guriev concernant les deux grandes thématiques.

Jean-Philippe Cointet souhaite que l'appel pour les positions de professeur invité soit mieux diffusé l'année prochaine, et coordonné avec l'appel annuel de la direction des affaires internationales, afin que les positions financées par TIERED constituent des

opportunités supplémentaires pour les unités de recherche. Concernant l'articulation avec le Project Liberty, Jean-Philippe Cointet indique que des projets pourront être initiés en collaboration, mais qu'il n'en demeure pas moins que TIERED est une initiative institutionnelle transversale tandis que le Project Liberty est une fondation philanthropique. En outre, l'institut libre des transformations numériques ambitionne de s'intéresser à des technologies qui ne sont pas forcément l'IA ou le web, mais qui s'avèrent tout aussi importantes pour comprendre les enjeux contemporains, là où le champ du Project Liberty continue à relever de la régulation des nouvelles technologies. Concernant le master, Jean-Philippe Cointet précise que les discussions sont en cours avec l'Ecole de la recherche et qu'il s'agit de concevoir un master spécialisé en un an, conçu comme une année 0 de doctorat, qui permettrait à des étudiants ayant un master recherche disciplinaire, d'acquérir des compétences supplémentaires et une épistémologie des enquêtes computationnelles. Jean-Philippe Cointet ajoute que le projet serait qu'ensuite, les étudiants s'inscrivent en thèse de science politique, de sociologie, d'histoire, d'économie ou de droit, mais avec cette coloration spécifique autour des sciences computationnelles.

Charlotte Halpern revient sur la question de l'enseignement. Elle rappelle que Sciences Po, à travers TIERED, s'est engagé à préparer les étudiants aux deux défis que sont le numérique et l'environnement, ce qui signifie notamment une réflexion sur les maquettes pédagogiques, afin d'aller plus loin dans certains enseignements, de les rendre, pour certains, plus professionnalisants, de travailler les complémentarités et de mieux les articuler avec les attentes et les évolutions du marché du travail. Dans cette perspective, les entités pédagogiques sont invitées à réfléchir à ces objectifs et à définir leurs besoins, notamment en termes de soutien du point de vue des responsables pédagogiques. Charlotte Halpern indique que sur le volet environnement, il n'y a a priori pas de nécessité de créer un nouveau diplôme en master, puisqu'il y a déjà quatre masters spécialisés sur le sujet, de nombreux enseignements et un certificat Océan. Charlotte Halpern souligne qu'en revanche, il y a beaucoup de demandes sur la stratégie à l'international en matière d'environnement, en vue d'identifier des partenaires avec lesquels travailler de manière plus systématique et privilégiée pour préparer la 3ème année ou pour réfléchir à des projets de doubles diplômes.

Sergei Guriev précise que trois postes vont être attribués aux écoles pour accompagner la feuille de route TIERED au sein des écoles. Il explique que concernant les professeurs invités, l'objectif est d'essayer de monter un dispositif commun pour tous les professeurs invités, ce qui nécessitera de coordonner les différents appels afin d'aboutir à un calendrier commun. Sergei Guriev précise, concernant le projet de formation en sciences sociales computationnelles au sein de l'Ecole de la recherche, que le statut de ce programme de formation n'est pas encore défini mais qu'il s'agit de répondre aux très fortes demandes des étudiants et aux attentes du marché du travail quant à ces compétences. La réflexion pourra se poursuivre avec les directeurs d'unités, les directeurs de départements et les doyens au sein de la réunion DU-DD et du Comac.

4 / Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire nord-américaine

5 / Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire nord-américaine

Paul-André Rosental indique que le profil de poste est centré sur l'histoire domestique des États-Unis, et ouvert à l'histoire politique, l'histoire sociale, l'histoire culturelle des mouvements sociaux, l'histoire des minorités, l'histoire constitutionnelle, institutionnelle, économique, etc des Etats-Unis. Paul-André Rosental indique qu'il s'agit pour le centre d'histoire de compléter un dispositif qui contribuera à un séminaire de recherche coordonné par Mario Del Pero (spécialiste de l'histoire des relations extérieures des Etats-Unis) avec l'Université de Leiden, où se situe l'un des grands centres européens d'histoire nord-américaine.

Paul-André Rosental indique que Mario Del Pero se verra confier la présidence du comité de sélection, composé en interne d'Emmanuelle Loyer, de Frédérique Leichter-Flack qui représentera la direction du centre, et de Daniel Sabbagh qui travaille notamment sur la question des minorités, centrale dans l'historiographie nord-américaine. Pour ce qui concerne les externes, le comité de sélection combine deux profils d'histoire politique des États-Unis, avec Robert Mason, professeur à l'Université d'Edinburgh, et Françoise Coste à l'Université de Toulouse. D'autre part, du côté de l'histoire sociale, il est proposé d'inclure dans le comité de sélection Raffaella Baritono, qui a présidé la Société italienne d'histoire nord-américaine et est professeure à l'Université de Bologne. Le quatrième membre externe du comité de sélection est Tom Zeiler, de l'Université du Colorado, qui a un profil très généraliste, allant de l'histoire de la politique économique américaine à l'histoire militaire en passant par l'étude du baseball auquel il a consacré deux ouvrages, qui interrogent l'histoire de la culture populaire américaine, mais également la question des inégalités raciales.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire nord-américaine.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire nord-américaine.

6/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil Économie politique de l'Union européenne

Florence Faucher indique que le département de science politique a travaillé sur cette fiche de poste d'Assistant Professor FNSP pour le CEE sur l'économie politique de ou dans l'Union européenne et l'Europe. Florence Faucher souligne qu'il s'agit pour le CEE

de remplacer des départs en économie politique en Europe, et de compléter l'axe du CEE sur la transition du capitalisme. Florence Faucher indique que la fiche de poste prend en compte les besoins d'enseignements formulés par les écoles et par le collège, notamment sur les campus en région.

En l'absence de questions et de remarques, Eberhard Kienle procède au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil Économie politique de l'Union européenne.

7/ Questions diverses

Séverine Dusollier souhaite avoir des précisions sur un projet de base de données recensant les chercheurs permanents de Sciences Po et contenant notamment email et numéro de téléphone portable, en vue d'une transmission de ces informations aux journalistes. Séverine Dusollier rappelle que cela n'est juridiquement pas autorisé, et éthiquement contestable.

Anne-Solenne De Roux explique qu'il s'agit de créer un tableau de recensement des thèmes de recherche de chaque membre de la faculté permanente de Sciences Po, incluant nom, prénom, thèmes en français et en anglais, adresse mail, numéro de téléphone. Ces informations sont ensuite envoyées aux secrétaires généraux des unités de recherche, qui demandent aux membres de la faculté permanente si les thèmes leur conviennent, et s'ils acceptent que leur adresse email et/ou leur numéro de téléphone soient communiqués le cas échéant aux médias. Anne-Solenne De Roux assure que le numéro de téléphone comme l'adresse email ne seront jamais donnés à la presse sans l'accord explicite du chercheur concerné. Anne-Solenne De Roux ajoute que ces informations auront en outre un usage interne — c'est-à-dire que ce tableau sera partagé avec l'ensemble des secteurs pédagogiques, afin que ceux-ci puissent contacter tel ou tel membre de la faculté permanente pour répondre à un besoin d'enseignement spécifique.

Eberhard Kienle passe ensuite la parole à Sergei Guriev pour aborder d'autres questions diverses. Sergei Guriev rappelle que, dans un contexte géopolitique actuellement extrêmement tendu, les interventions des collègues chercheurs et enseignants-chercheurs dans les médias publics doivent absolument répondre aux règles éthiques du débat et proscrire toute attaque personnelle ; dans le cas contraire, la commission de déontologie sera systématiquement saisie et des sanctions pourront être prises en cas de manquement.

Sergei Guriev indique par ailleurs que le rapport du HCERES sur le CNRS, publié le 20 novembre, préconise une implication renforcée des chercheurs CNRS dans l'enseignement, ce qui constitue un élément positif au regard de la politique de convergence des missions mise en place depuis plusieurs années à Sciences Po.

Enfin, Sergei Guriev évoque la réflexion en cours sur le titre d'enseignant-vacataire et invite les membres du Conseil scientifique à participer à la réflexion, qui demeure un sujet sensible pour les enseignants vacataires.

Eberhard Kienle souhaite évoquer deux questions diverses. L'une concerne la nécessité d'affiner les critères d'évaluation dans le cadre de la commission des carrières, qui se réunira au printemps 2024, ainsi que les critères d'évaluation des promotions. Eberhard Kienle indique par ailleurs qu'il est prévu que Mathias Vicherat intervienne lors du prochain Conseil scientifique sur le sujet des libertés académiques et du rapport en cours de préparation.

8/ Avis sur les candidatures à l'attribution de la composante 3 du RIPEC, Campagne 2023

Sergei Guriev rappelle que les dossiers des 12 candidats à la prime RIPEC ont fait l'objet d'une première évaluation par les sections CNU, puis d'une double évaluation par des rapporteurs internes. Dès lors que le Conseil scientifique aura émis un avis sur ces dossiers, un tableau récapitulatif de l'ensemble des évaluations sera transmis au chef d'établissement, qui décidera de l'attribution des primes, et du motif sur lequel tel professeur des universités se voit attribuer une prime RIPEC.

Sabrina Tonetti indique qu'à défaut de lignes directrices d'établissement, les lignes directrices ministérielles sont appliquées. Ainsi, chaque établissement est invité à attribuer 30% des primes au titre de l'investissement pédagogique, 30% du titre des activités scientifiques, au plus 20% au titre du concours apporté à la vie collective des établissements, et au plus 20% au titre des missions prévues à l'article 123-3 du Code de l'éducation.

Après un échange permettant de préciser la procédure d'attribution de ces primes, Eberhard Kienle demande si les membres seraient d'accord pour approuver l'avis des rapporteurs internes et transmettre la liste telle de ces avis à Mathias Vicherat. Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés les candidatures à l'attribution de la composante 3 du RIPEC, campagne 2023.

9/ Avis sur la demande de renouvellement de l'éméritat de Samy Cohen

Eberhard Kienle indique que l'ensemble du dossier a été mis à disposition des membres. En l'absence de remarques, En l'absence de remarques ou de questions, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement de l'éméritat de Samy Cohen.

10/ Avis sur la demande de renouvellement de l'éméritat de Michel Vivant

Eberhard Kienle indique que l'ensemble du dossier a été mis à disposition des membres. En l'absence de remarques, En l'absence de remarques ou de questions, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement de l'éméritat de Michel Vivant.

11/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Élise Marsicano

Eberhard Kienle indique que l'ensemble du dossier a été mis à disposition des membres. En l'absence de remarques, En l'absence de remarques ou de questions, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Elise Marsicano.

12 / Avis sur la demande d'autorisation de Alexandre Jaunait à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Néo Gaudy

Eberhard Kienle indique que l'ensemble du dossier a été mis à disposition des membres. En l'absence de remarques, En l'absence de remarques ou de questions, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation d'Alexandre Jaunait à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Néo Gaudy.

13/ Avis sur la demande d'autorisation de Pauline Delage à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Hélène Bouscail

Eberhard Kienle indique que l'ensemble du dossier a été mis à disposition des membres. En l'absence de remarques, En l'absence de remarques ou de questions, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Pauline Delage à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse d'Hélène Bouscail.

14/ Avis sur la demande d'autorisation de Audrey Kichelewski à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Joshua Leung

Eberhard Kienle indique que l'ensemble du dossier a été mis à disposition des membres. En l'absence de remarques, En l'absence de remarques ou de questions, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation d'Audrey Kichelewski à co-diriger à l'IEP de Paris la thèse de Joshua Leung.

15/ Avis sur les candidatures à un congé sabbatique universitaire, Campagne automne 2023

Eberhard Kienle indique que toutes les demandes figurent sur le drive, et précisent qu'elles ont toutes été déposées en bonne et due forme. À chaque fois, il y a un avis circonstancié, et à chaque fois les besoins d'enseignements ont été pris en compte — que ce soit dans les avis ou même dans les demandes. Eberhard Kienle propose de procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la candidature à un congé sabbatique universitaire de :

- Nicolas Coeurdacier
- Marco Cremaschi
- Sabine Dullin
- Martial Foucault
- Pierre François
- Stéphane Lacroix
- Annabelle Lever
- Thierry Mayer
- Giacomo Parrinello
- Guillaume Plantin
- Gwenaële Rot
- Mirna Safi
- Eric Verdeil.